

Doublement des plafonds de chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs : pourquoi casser ce qui marche ?

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

N° 17.08.23

28 août 2017

Contacts presse

U2P

Philippe Garrachon
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pgarrachon@u2p-france.fr

À propos de l'U2P

L'U2P -Union des entreprises de proximité- est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.

Alors que le Ministre de l'Economie a dévoilé à la presse son intention de doubler les plafonds de chiffre d'affaires autorisés pour les micro-entrepreneurs (ex auto-entrepreneurs), l'U2P ne peut que s'étonner de la teneur de telles déclarations.

Sur la forme tout d'abord, puisque ce sujet n'a jamais été évoqué lors des différentes concertations avec le gouvernement, notamment avec le ministre de l'Economie.

Sur le fond ensuite, car avant que ses effets les plus néfastes n'aient été corrigés lors de sa transformation en régime de la micro-entreprise, le régime de l'auto-entrepreneur a été source de nombreuses dérives que l'U2P a toujours dénoncé depuis sa création en 2008 :

- **Alors qu'il était censé booster la création d'entreprise, il a mis un coup d'arrêt au développement des entreprises de droit commun.**

- Alors qu'il avait vocation à relancer l'emploi en incitant chacun à créer son propre emploi, **ce régime a, dans les faits, accéléré les suppressions d'emplois dans les entreprises victimes de concurrence déloyale.**

- Souffrant d'un manque de transparence, le régime de l'auto-entreprise **a suscité une multiplication des comportements frauduleux.**

Dans ces conditions, **l'U2P exige de toute urgence la tenue d'une réunion de concertation avec le ministre afin d'éclaircir et de préciser les intentions de Bercy.**

Quoiqu'il en soit, l'U2P déclare **son opposition absolue à toute augmentation du seuil de franchise de TVA.**

Enfin, l'U2P trouve pour le moins curieux qu'au moment même où le Président de la République tente de juguler la concurrence déloyale engendrée par le travail détaché, son ministre de l'Economie voudrait la favoriser sur le territoire national via le régime de la micro-entreprise.

De même comment comprendre que le Ministre des comptes publics cherche des ressources supplémentaires pour réduire les déficits publics et que dans le même temps le Ministre de l'Economie envisage de les réduire.

L'U2P exige le respect du principe d'équité car si une telle mesure devait se concrétiser les entreprises de droit commun devraient, au minimum, elles-aussi être exonérées de TVA.